

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Référence :** SCGM-13, document 1, page 32  
R-3443-2000, SCGM-2, document 1.40, page 3

**Préambule :**

*« ... le client interruptible laisse de la capacité disponible durant l'hiver, sur demande du distributeur. Cette mise en disponibilité, [...] devrait amener une certaine reconnaissance dans le tarif de distribution et devrait donc requérir un prix inférieur à celui du tarif général D1 même si les engagements sont minimaux. »*

*«En effet, nous croyons qu'en l'absence d'interruption pour cause de restriction d'outils de distribution, les tarifs de distribution devraient être conçus de façon identique pour les clients continus et les clients interruptibles. »*

**Question :**

**32.1** Comment concilier ces deux affirmations?

---

**Réponse :**

**32.1** L'affirmation qui avait été faite dans le dossier du dégroupement des tarifs (R-3443-2000), à savoir qu'en l'absence d'interruption pour cause de restriction d'outils de distribution, le tarif de distribution devrait être conçu de façon identique pour les clients continus et les clients interruptibles, demeure vraie dans une situation optimale où chaque service reconnaît adéquatement la différence du service fourni aux clients continus et clients interruptibles. Telle n'est cependant pas la réalité.

Dans la cause tarifaire 2002 (R-3464-2001, SCGM-10, document 1, section 4.2), nous avons soulevé la problématique du tarif d'équilibrage et de la pointe à zéro dans l'allocation des coûts d'équilibrage, en comparant le service offert par les clients au tarif D<sub>5</sub> volet 1A et volet 1B. Nous avons alors mentionné que le tarif d'équilibrage ne reconnaissait pas la plus grande disponibilité de la capacité des clients sous le volet 1A dans la gestion des interruptions par rapport à celle des clients au volet 1B, plus spécifiquement lorsque les deux types de clients (volet 1A et 1B) étaient desservis de la même manière lors d'une année donnée.

De façon similaire, si nous comparons un client saisonnier au tarif  $D_M$ , qui ne consomme aucun volume durant les mois d'hiver, et un client interruptible qui subit des interruptions pour les 151 jours d'hiver, nous pouvons constater que ces deux clients auront le même tarif d'équilibrage si le profil de consommation est identique en dehors des mois d'hiver. Or, le client au tarif  $D_M$  peut compter sur une qualité de service plus grande, en fait totale, puisque c'est lui qui choisit de ne pas consommer du gaz, alors que le client interruptible met à la disponibilité de SCGM de la capacité en hiver et que SCGM l'interrupt selon les besoins d'approvisionnement du réseau. Il est à noter que nous avons utilisé un client au tarif  $D_M$  afin de comparer des cas où le tarif d'équilibrage est calculé sur une base individuelle, ce qui n'est pas le cas pour le tarif  $D_1$ .

Cette situation bien particulière, rattachée au tarif d'équilibrage, nous amène à faire appel au tarif de distribution pour établir une distinction appropriée entre les clients et à conclure qu'à engagement minimal, le tarif de distribution  $D_5$  devrait être inférieur au tarif  $D_M$  et donc au tarif  $D_1$ , tarif qui ne comporte aucune obligation de consommation ou d'engagement. Or aujourd'hui, le client interruptible paie plus cher au tarif  $D_5$  qu'au tarif  $D_1$  et ce même avec une réduction médiane.

Dans le dossier déposé, nous n'avons pas quantifié la différence qui serait requise entre le tarif de distribution  $D_1$  et le tarif  $D_5$ . La solution envisagée à la section 5 de la pièce SCGM-13, document 1 permet au moins d'aller dans le bon sens en réduisant le montant additionnel qu'un client pourrait avoir à payer s'il restait au tarif  $D_5$ . Malgré cela, la structure tarifaire que nous proposons dans le présent dossier maintient un prix unitaire de distribution  $D_5$  avant réduction plus cher que le prix unitaire  $D_1$ , et ce à tous les niveaux de consommation.